

# Airbnb : Paris veut faire des exemples avec les fraudeurs

DAVID BARROUX / RÉDACTEUR EN CHEF | LE 14/01 À 12:13, MIS À JOUR LE 15/01 À 09:53



Environ 40.000 appartements parisiens seraient proposés sur le site d'Airbnb. - Denis Allard/REA

La Mairie de Paris veut se donner les moyens de ralentir la progression non encadrée d'AirBnB dans la capitale. Elle souhaite en particulier pouvoir frapper fort via des sanctions financières massives.

La Mairie de Paris veut se donner les moyens de ralentir la progression non encadrée d'AirBnB dans la capitale. Pour dissuader les Parisiens de louer leurs appartements dans des conditions illégales, l'équipe d'Anne Hidalgo souhaite en particulier pouvoir frapper fort via des sanctions financières massives. « *Pour l'instant, les amendes peuvent atteindre 25.000 euros. Ce n'est pas assez dissuasif. Il faudrait pouvoir les doubler ou même pouvoir imposer des sanctions de 100.000 euros* », expliquait cette semaine Mathias Vicherat, le directeur du cabinet de la maire de Paris, qui s'exprimait devant le Club des Juristes. « *Couper des têtes sur la place publique, c'est dissuasif* », estime l'adjoint d'Anne Hidalgo (qui a par la suite jugé cette expression maladroite dans le contexte actuel). Il demande qu'au-delà de l'application stricte de la loi actuelle, le droit français évolue pour permettre des sanctions bien plus lourdes à l'image de celles qui sont par exemple utilisées à Barcelone où les amendes peuvent atteindre 68.000 euros.

## La location de meublés encadrée

Pour l'instant, la loi encadre la location de meublés par les particuliers. Ceux-ci ne peuvent pas louer leur appartement plus de quatre mois par an. La sous-location (en particulier dans le parc social) est interdite. Et les multi-proprétaires qui font de la location une véritable activité économique doivent en théorie remettre autant de mètres carrés de logement sur le marché qu'ils en louent (et ce au niveau de l'arrondissement). Les professionnels de l'hôtellerie, qui estiment souvent faire face à une concurrence déloyale, réclament eux que chaque location fasse l'objet d'une déclaration préalable.

Pas hostile par principe au géant de la location d'appartements dans la mesure où l'essor de l'économie collaborative permet aussi de rendre Paris plus attractif pour certains touristes tout en contribuant à

générer des revenus additionnels pour des Parisiens, la mairie veut néanmoins limiter les excès qui contribueraient à vider progressivement certains quartiers. La Mairie de Paris souhaite aussi pour être plus efficace renforcer les équipes d'inspecteurs chargés de vérifier dans quelles conditions sont loués les appartements. Une autre demande étant qu'un substitut du procureur dédié à ces questions souvent techniques soit désigné au Parquet. Selon la mairie, environ 40.000 appartements parisiens seraient proposés sur le site d'Airbnb, soit dix fois plus qu'il y a deux ans. Suite aux opérations « coups de poing » menées par la Ville, les services a constaté qu'au moins 10% des logements inspectés étaient en infraction. ●

### **Lire aussi**

- > [Airbnb collecte désormais la taxe de séjour à Paris \(01/10/2015\)](#)
- > [Paris, première ville d'Airbnb, hausse le ton contre les meublés touristiques \(21/05/2015\)](#)

@DavidBarroux